

**Présents : MM. RABOISSON - PUAUD – GUILLEN**

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois, (art. 30 – paragraphe 2 des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à **2 jours francs** pour les matches de coupe (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA).

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

**Adoption des PV : Le PV n° 31 du 19/06/2017 est adopté sans modification.**

**Article 45 du Statut de l'Arbitrage**

Liste des Clubs pouvant bénéficier de mutations supplémentaires pour la saison 2017/2018 :

- GSF PORTUGAIS (1 muté supplémentaire) en équipe A 2<sup>ème</sup> Division
- UF BARBEZIEUX BARRET (1 muté supplémentaire) en équipe B 3<sup>ème</sup> Division
- ES CHAMPNIERS (1 muté supplémentaire) en équipe A 1<sup>ère</sup> Division
- FC CONFOLENTAIS (1 muté supplémentaire) en équipe A R4
- ES ELAN CHARENTAIS (1 muté supplémentaire) en équipe A 2<sup>ème</sup> Division
- FC FONTAFIE (1 muté supplémentaire) en équipe A 3<sup>ème</sup> Division
- AC GOND PONTOUVRE (2 mutés supplémentaires) en équipe A 3<sup>ème</sup> Division
- Entente NANTEUIL-VERTEUIL (1 muté supplémentaire) en équipe A 4<sup>ème</sup> Division
- FC TARDOIRE (2 mutés supplémentaires) 1 en équipe A R4 et 1 en équipe en équipe B 3<sup>ème</sup> Division
- CS SAINT ANGEAU (1 muté supplémentaire) en équipe A 3<sup>ème</sup> Division
- R. SAINT SORNIN (1 muté supplémentaire) (**Aucune réponse – Equipe A**)

**Le Président**

**Jean Jacques RABOISSON**

**Le Secrétaire**

**Jean GUILLEN**